RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

OFB
OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ

Conseil d'administration
Séance du 27 juin 2024

Délibération n°2024-11

Modification de la liste des membres fondateurs et des statuts de l'établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique de Normandie »

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1431-1 et suivants relatifs aux établissement publics de coopération environnementale ;
- **Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L.131-8 à L.131-17 relatifs à l'Office français de la biodiversité, R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité, et R. 131-30, relatif aux compétences du Directeur général de l'Office français de la biodiversité ;
- **Vu** l'arrêté n° 2023-SRN-BBEN-01 du 9 mai 2023 du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, relatif à la création de l'établissement public de coopération environnementale dénommé « Conservatoire botanique de Normandie » ;
- **Vu** le Contrat d'objectifs et de performance 2021-2025 entre l'État et l'Office français de la biodiversité, signé le 18 janvier 2022 ;
- **Vu** le Programme d'intervention 2023-2025 de l'Office français de la biodiversité approuvé par la délibération n° 2022-25 du Conseil d'administration du 30 novembre 2022 ;
- **Vu** la délibération n° 2023-08 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité en date du 16 mars 2023 relative à la création d'un établissement public de coopération environnementale (EPCE), dénommé « Conservatoire botanique de Normandie » ;
- **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de la métropole Rouen Normandie et de l'Université de Caen Normandie en qualité de membre fondateur de l'établissement de coopération environnementale « conservatoire botanique de Normandie » créé par l'arrêté susvisé du 9 mai 2023 du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime.

ARTICLE 2 :

Le Conseil d'administration approuve la modification des statuts de l'établissement de coopération environnementale « Conservatoire botanique de Normandie » dans les conditions précisées dans le rapport du Directeur général.

ARTICLE 3 :

Le Conseil d'administration autorise le directeur général à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO